

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-neuf
Présents :	49	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	16	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	12	Saint-Flour, après convocation légale en date du 18 mars
Votants :	61	2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Céline CHARRIAUD, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à M. Loïc POUDEROUX
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Guy CLAVILIER
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
M. David VITAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **04 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **04 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER

RAPPORTEUR : Monsieur Marc POUCKET

Madame Céline CHARRIAUD, Présidente, quitte la salle des séances pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Vice-Président, est élu Président de Séance.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle sportif du Colombier fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement.

Les charges à caractère général sont inférieures à la prévision budgétaire en raison notamment d'une baisse des tarifs d'électricité entre 2023 et 2024, et d'une baisse de la consommation de chauffage. D'importants travaux d'entretien ont été réalisés cette année : réfection des filtres à sable et changement des lampes ultraviolet permettant le traitement de l'eau, pour un montant de 65 594 €.

Les recettes sont supérieures à la prévision. Les recettes d'entrée sont en hausse de 40 000 € par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique notamment par la réouverture des espaces bien-être et fitness. Une hausse de la fréquentation de 32 % est également constatée sur l'espace aquatique.

En investissement, pour le bâtiment du centre aqualudique, les travaux de réfection de la toiture suite aux orages ont été réalisés. Le remboursement de ce sinistre par l'assurance est en restes à réaliser. Concernant les travaux de performance énergétique, sont en restes à réaliser le changement des pompes de filtration.

Sur l'opération de Padel/ Tennis couverts, les écritures comptabilisées sur l'opération du budget général ont été transférées sur ce budget. Il n'y a pas eu de nouvelles dépenses.

Une participation du budget général de 747 000 € est nécessaire pour équilibrer ce budget annexe. Elle est inférieure à la prévision budgétaire en raison des charges à caractère général moins importantes et des recettes d'entrées en hausse.

La dette en capital s'élève à 1 260 578,41 € au 31 décembre 2024 contre 1 336 507,81 € au 31 décembre 2023, à laquelle il faut ajouter un emprunt de 145 000 € inscrit en restes à réaliser, souscrit pour financer les travaux de réfection de la toiture et les travaux de performance énergétique, soit un total de 1 405 578,41 €.

⇒ Résultats d'ensemble définitifs :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 20 576,98 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement	- 116 292,02 €

Résultat global définitif de l'exercice 2024 - 95 715,04 €
Pour mémoire, résultat global définitif Exercice 2023 + 104 764,23 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation détaillée du Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier annexée à la délibération ;

Vu le Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier ;

Vu le résultat du Compte Financier Unique du budget annexe Pôle sportif du Colombier, dressé en collaboration par la Présidente de Saint-Flour Communauté et le Comptable public, arrêté aux montants suivants :

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-037-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		19 573,50 €	157 547,25 €		157 547,25 €	19 573,50 €
Opérations de l'exercice	1 139 431,94 €	1 140 435,42 €	634 699,36 €	422 191,94 €	1 774 131,30 €	1 562 627,36 €
TOTAUX (1)	1 139 431,94 €	1 160 008,92 €	792 246,61 €	422 191,94 €	1 931 678,55 €	1 582 200,86 €
Résultats de clôture		20 576,98 €	- 370 054,67 €		- 349 477,69 €	
Restes à réaliser (2)			132 554,92 €	386 317,57 €	132 554,92 €	386 317,57 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	1 139 431,94 €	1 160 008,92 €	924 801,53 €	808 509,51 €	2 064 233,47 €	1 968 518,43 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 576,98 €	- 116 292,02 €		- 95 715,04 €	

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

‡ **RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;**

‡ **PREND CONNAISSANCE du résultat du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle sportif du Colombier tel que détaillé en annexe de la délibération ;**

‡ **DECIDE D'ARRÊTER le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Pôle sportif du Colombier aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;**

‡ **AUTORISE Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 ;**

‡ **DECIDE DE LUI DONNER POUVOIR pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.**

POUR : 60 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Jean-Jacques MONLOUBOU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDETOUX

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président de séance,

Nombre de membres en exercice : 77

Nombre de membres présents : 69

VOTE : Pour : 60

Contre : 0

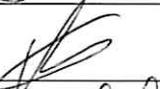
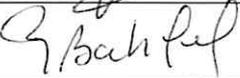
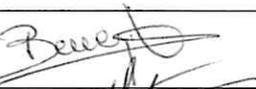
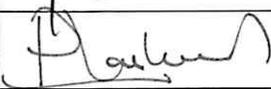
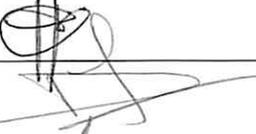
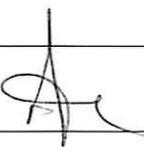
Abstention : 0

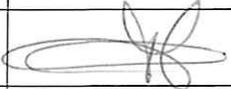
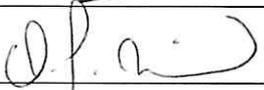
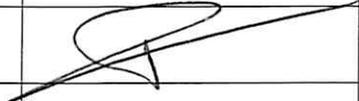
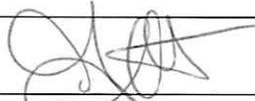
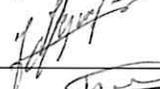
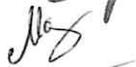
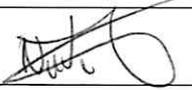
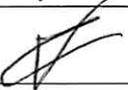
Ne prend pas part au vote : 1

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Les Membres du Conseil Communautaire

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
AMARGER Agnès ou CHAUVEL Pascal		CHASSANG Pierre ou FARGES André	
AMARGER Didier ou BERTHON Stéphanie		CHASSANG Yolande ou DECONQUAND Jean-François	
ANDRIEUX Annie ou BARRIOL Jacky		CHASTANG Marcel ou SALSON Benjamin	
ANTONY Béatrice		CHEVALIER Gilbert ou JOURDES Frédéric	
ASTRUC Frédéric ou VERNET Jérôme		CLAVILIER Guy ou BODEAU Jacques	
BATIFOL Nicole		COUDY Bernard ou RIGAL Christophe	
BEAUREGARD Pierrette ou FABRE Hervé		COURET Gérard ou ROBERT-MISSONNIER Isabelle	
BENEZIT Sophie ou MODENEL Alain		DE LAROCHE Philippe ou CONDUITIER Jean-Luc	
BERTHET Jean-Paul		DELCROS Frédéric	
BESSE Marina ou BEC Jean-Pierre		DELEPINE Bonnie	
BIGOT Gilles ou BAGUET Hervé		DELORT Philippe	
BONAL Richard ou AJALBERT Andrée		DELPY Gérard ou MAGENTIES Marc	
BONNEFOI Claude ou ROCHE Alain		DELRIEU Ghislaine ou CUSSAC Thierry	
BOUCHARINC Jean-Luc		ECHALIER Philippe ou DOUET Virginie	
BOUDON Robert ou VAISSADE Sylvie		GENDRE Christian ou ASTRUC Olivier	
BOUDOU Jean-Marc ou BATIFOULIER Amandine		GENDRE Vital ou VERRIERE Louis	
BOULDOIRES Éric		GLANDIERES Gilbert	
BRUN Joël ou COSTANTINI Alberto		GOMESSE Eric ou MAURANNE Nelly	

CONSEILLERS	SIGNATURE	CONSEILLERS	SIGNATURE
GRAS Jérôme		PETITIMBERT Marie	
GUEROULT Olivia ou BADUEL Michel		PORTAL Sylvie ou TERRISSE Jérôme	
GUIBERT Martine		POUDEROUX Loïc ou BONNET Anne-Sophie	
JANVIER Nadine ou GINHAC Daniel		POUDEVIGNE Pascal ou DELPRAT Arnaud	
JOURQUIN Axel ou BRIQUEZ Agnès		POUGNET Marc	
JOUVE Jean-Pierre		PRIVAT Jean-Claude	
LAROUSSINIE Jonathan		REMISE Bernard ou FOSSE BALDRAN Catherine	
LESTEVEN Nathalie		RESCHE Bernadette ou ROBERT Thierry	
MALLET Annick		RESCHE Jean-Paul ou CUSSAC Jean-Michel	
MAURY Bernard		REVERSAT Olivier ou MUNERY Céline	
MEZANGE Jean-Marie ou CHASSANG Jean-Pierre		RICHARD Jeanine	
MICHAUD Guy ou CHASSANG Stéphane		ROCHÈS Patricia ou SAINT-JOANIS Sandy	
MIRAL Daniel ou GUY Michel		ROUFFIAC Michel ou CUSSAC Sébastien	
MONLOUBOU Jean-Jacques		ROUSSEL Robert	
MOULIADE Gérard		SEGUIS Pierre ou GRIFFOUL Monique	
NAVECH Louis ou POJOLAT Aurélien		TALAMANDIER Serge ou SABATIER Jean-Luc	
NEGRE Marine		VICARD Maryline	
NIOCEL JULHES Emmanuelle		VIDAL Christophe ou AURIERE Bernard	
PELISSIER René		VIGIER Hervé	
PERRIN Jean-Luc		VITAL David ou RODIER Daniel	

Certifié exécutoire par le Président de séance,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
À Saint-Flour, le 24 mars 2025

Le Président de séance,

; et de la publication le



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250324-DELIB2025-037-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

➤ Budget annexe Pôle sportif du Colombier

❖ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	451 929,58 €	518 600,00 €	598 200,00 €	559 897,92 €
012	Charges de personnel	469 778,35 €	503 160,09 €	530 000,00 €	525 023,91 €
65	Autres charges gestion courante	2,16 €	2,08 €	56,43 €	0,33 €
66	Charges financières	24 695,50 €	23 502,31 €	22 939,22 €	22 750,52 €
67	Charges exceptionnelles	10,00 €	0,00 €	500,00 €	416,20 €
042	Dotation aux amortissements	22 245,97 €	18 865,76 €	25 000,00 €	22 079,53 €
042	Renégociation dette	9 263,53 €	9 263,53 €	9 264,00 €	9 263,53 €
023	Virement à section investissement	0,00 €	0,00 €	21 884,35 €	0,00 €
675	Opérations de cessions	100 000,00 €	140 479,00 €		
	TOTAL DEPENSES	1 077 925,09 €	1 213 872,77 €	1 207 844,00 €	1 139 431,94 €

Charges générales :

Inférieures à la prévision, notamment en raison des fluides : tarifs d'électricité en baisse par rapport à 2023 et consommation de chauffage moins importante.
Travaux d'entretien réalisés : réfection des filtres à sable et changement des lampes ultraviolet.

Charges de personnel :

Conformes à la prévision. En hausse par rapport au CA 2023 en raison de remplacements d'arrêts maladie.

❖ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Résultat reporté	2 801,62 €	1 761,07 €	19 573,50 €	19 573,50 €
013	Remboursement arrêt maladie	7 923,35 €	7 609,38 €	0,00 €	118,88 €
70	Produits des services	242 427,36 €	298 685,89 €	314 470,50 €	332 843,84 €
74	Subvention budget général	766 560,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	747 000,00 €
74	Participation Département	2 400,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
75	Produits gestion courante	1,05 €	1,27 €		2,47 €
77	Produits exceptionnels	103 564,12 €	140 479,00 €		603,98 €
78	Reprise sur provision			60 000,00 €	55 000,00 €
744	FCTVA (sur dépenses d'entretien)	879,13 €	4 267,64 €	9 800,00 €	872,60 €
042	Amortissement subventions	1 993,67 €	1 993,67 €	2 000,00 €	1 993,65 €
	TOTAL RECETTES	1 126 150,30 €	1 254 797,92 €	1 207 844,00 €	1 160 008,92 €
	RESULTAT FONCTIONNEMENT	+ 48 225,21 €	+ 40 925,15 €		+ 20 576,98 €

Détail Produits des services :

- Public 242 157,32 €
- Groupes 4 506,10 €
- Scolaires 24 942,20 €
- Associations 23 163 €
- MNS 987 €
- Location salle cours collectifs 667,20 €
- Mutualisation de service 35 656,16 €
- Distributeurs automatiques 764,86 €

La subvention du budget général est réajustée au regard du besoin réel de financement. Elle est inférieure à la provision en raison des charges générales inférieures (- 40 000 €) et des recettes d'entrée supérieures (+ 15 000 €) par rapport à la prévision.

Reprise d'une partie de la provision constituée pour grosses réparations pour financer les travaux d'entretien (filtres à sable et lampes UV).

Il reste une provision de 34 000 €.

❖ Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2022	CA + RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Résultat reporté		241 117,29 €	157 547,25 €	157 547,25 €	
16	Emprunts	75 979,97 €	73 262,65 €	76 000,00 €	75 929,40 €	
21/23	Equipement CA	96 530,64 €	86 047,63 €	435 843,21 €	303 199,17 €	51 964,52 €
21/23	Réaménagement	1 480 881,89 €	296 719,83 €	84 418,39 €	84 006,75 €	
21/23	Performance énergétique	24 000,00 €	24 720,00 €	126 980,00 €	8 082,00 €	80 590,40 €
20	Tennis couverts/Padel			653 262,80 €	158 896,39 €	
23	Photovoltaïque			50 000,00 €	2 592,00 €	
040	Amortissements	1 993,67 €	1 993,67 €	2 000,00 €	1 993,65 €	
	TOTAL DEPENSES	1 679 386,17 €	723 861,07 €	1 586 051,65 €	792 246,61 €	132 554,92 €

Achat de petit matériel : toboggan, chaise MNS extérieure, brosse électrique pour nettoyage des lignes d'eau, pupitre d'appels, aspirateur balai.

Travaux de réfection de la toiture.

Fin des travaux de réaménagement extérieur et intérieur.

Travaux de performance énergétique : Début des travaux de relamping. En RAR, changement des pompes de filtration.

Tennis couverts/Padel : Transfert des écritures de cette opération du budget général sur le budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250320-DEB2025-037-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Capital emprunt restant dû au 31/12/2024 :

Centre de gestion budgétaire 1 405 578,41 € - dont 145 000 € en RAR (5 emprunts – termes en 2031, 2033, 2039)

❖ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA + RAR 2022	CA + RAR 2023	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Résultat reporté	286 158,88 €				
021	Virement section fct	0,00 €	0,00 €	21 884,35 €	0,00 €	
040	Amortissements	22 245,97 €	18 865,76 €	25 000,00 €	22 079,53 €	
042	Renégociation dette	9 263,53 €	9 263,53 €	9 264,00 €	9 263,53 €	
041	Intégration études			4 632,13 €	612,00 €	
1068	Excédent fct capitalisé	76 246,61 €	46 464,14 €	21 351,65 €	21 351,65 €	
	Assurance sur sinistre	100 000,00 €	140 479,00 €	150 875,11 €	0,00 €	135 000,00 €
13	Subventions	862 766,78 €	471 345,56 €	655 816,87 €	341 502,38 €	106 317,57 €
10222	FCTVA	170 282,07 €	79 782,16 €	200 000,00 €	27 382,85 €	
10	Emprunt	21 500,00 €	21 500,00 €	497 227,54 €	0,00 €	145 000,00 €
	TOTAL RECETTES	1 548 463,84 €	787 700,15 €	1 586 051,65 €	422 191,94 €	386 317,57 €
	RESULTAT INVESTISSEMENT	- 130 922,33 €	+ 63 839,08 €		- 116 292,02 €	
	RESULTAT DEFINITIF	- 82 697,12 €	+ 104 764,23 €		- 95 715,04 €	

Perception des subventions pour les travaux de réaménagement extérieur et intérieur.

Emprunt en RAR pour financer le reste à charge des travaux de réfection de la toiture et les travaux de performance énergétique.